Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 059-200041960-20240926-CC_2024_194-DE

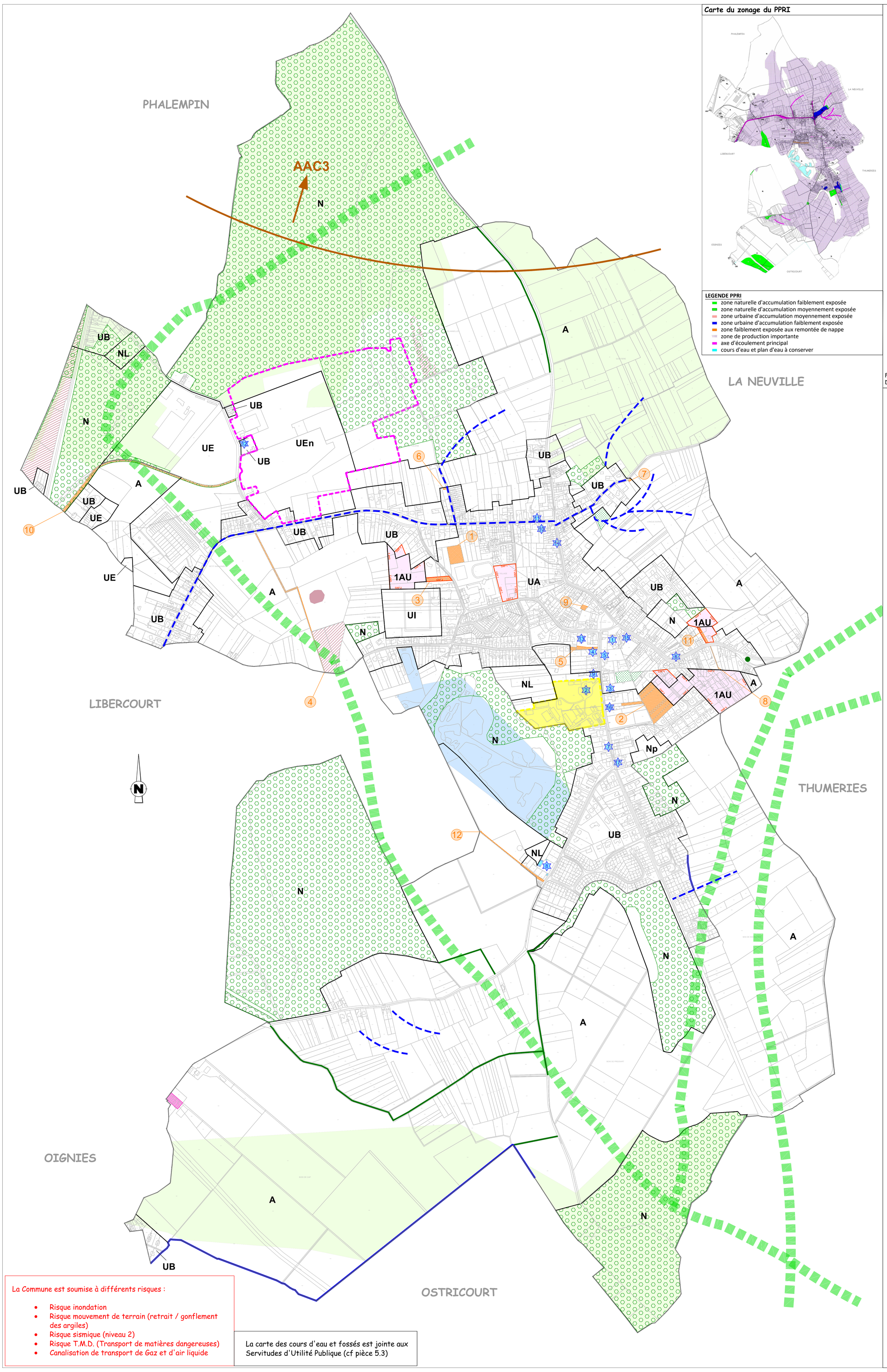

Carte du zonage du PPRI

LEGENDE PPRI

- zone naturelle d'accumulation faiblement exposée
- zone naturelle d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation moyennement exposée
- zone urbaine d'accumulation faiblement exposée
- zone faiblement exposée aux remontée de nappe
- zone de production importante
- axe d'écoulement principal
- cours d'eau et plan d'eau à conserver

La Commune est soumise à différents risques :

- Risque inondation
- Risque mouvement de terrain (retrait / gonflement des argiles)
- Risque sismique (niveau 2)
- Risque T.M.D. (Transport de matières dangereuses)
- Canalisation de transport de Gaz et d'air liquide

La carte des cours d'eau et fossés est jointe aux Servitudes d'Utilité Publique (cf pièce 5.3)

Commune de Wahagnies

Révision du Plan Local d'Urbanisme

4.1 PLAN DE ZONAGE

APPROBATION

Echelle 1/4 000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Fond de plan Cadastral Informatisé (P.C.I.)
Données produites par la Direction Générales des Finances Publiques — 30 août 2024

Légende réglementaire

UA — Limites de zone

Zones urbaines :

UA : zone urbaine centrale mixte correspondant au centre ancien
UB : zone urbaine mixte correspondant aux extensions périphériques
UE : zone urbaine à vocation économique
UI : zone d'équipement d'intérêt collectif réservée aux équipements publics

Zones A Urbaniser :

1AU : zone d'urbanisation future, à court ou moyen terme

Zones Naturelles :

N : zone naturelle
NL : zone naturelle correspondant aux sites naturels aménagés destinés aux loisirs
Np : zone naturelle correspondant au site de l'ancienne décharge de déchets urbains

Zones Agricole :

A : zone agricole

Emplacements réservés

Secteurs faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

1 : OAP Ferme Marchand (rue Jules Ferry)
2 : OAP Site rue Jules Ferry (stade)
3 : OAP "extension lotissement Les Lys Rouges" (rue Anatole France)
4 : OAP rue Simone Veil (Le Pré Burot)

Espaces Boisés Classés au titre du L 130-1-7 du Code de l'Urbanisme

Jardins familiaux

Secteur de Parc (SP)

Sites et sols potentiellement pollués

Repérage des bâtiments agricoles au titre de l'article R151-11 du CU (IBAN)

Bâtiment identifié pour le changement de destination

Repérage du patrimoine architectural au titre de l'article L 151-19 du CU (IPAP)

Elément de patrimoine (IPAP)

Linéaires ou éléments végétalisés protégés au titre de l'article L 151-23 du CU

Linéaires ou éléments végétalisés protégés

Schéma Régional de cohérence écologique / trame verte et bleue du SCOT Lille Métropole

Corridors écologiques

Réservoirs de Biodiversité à préserver

Inventaire des zones à dominante humide (source : SDAGE Artois Picardie 2022-2027)

Zones à dominante humide

Zones Humides définies au SAGE Marque-Deûle approuvé le 09/03/2020

Zones à restaurer

Zones agricoles fonctionnelles

PPRI Wahagnies-Ostricourt (cf encadré pour le zonage)

Axe d'écoulement principal

Fossé à maintenir

Aires d'Alimentation des Captages (Données issues du SCOT Lille Métropole)

Limite AAC3 (vulnérabilité faible à moyenne)

Listing des emplacements réservés

Numéro	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Extension des infrastructures sportives	2 398.68 m²	Commune
2	Extension du cimetière et des bâtiments communaux	7 430.23 m²	Commune
3	Voie de désenclavement	1 005.52 m²	Commune
4	Elargissement et prolongement du chemin existant	1 702.82 m²	Commune
5	Création d'une voirie	705.95 m²	Commune
6	Création d'une aire de retournement	61.66 m²	Commune
7	Création d'une aire de retournement	61.66 m²	Commune
8	Voie douce à créer	150.67 m²	Commune
9	Aménagement des abords de la mairie	247 m²	Commune
10	Création d'une voie douce	4 442.58 m²	Commune
11	Création d'un accès	448.88 m²	Commune
12	Voie douce au bois de L'Emolière à conforter	820 m²	Commune